



FÊTE DE LA VAPEUR BAIE DE SOMME

Samedi 3 et Dimanche 4 juillet 2021



Fiche d'Inscription EXPOSANTS TERROIR LE CROTOY

(à nous retourner pour le 30 avril 2021)

NOM de l'ASSOCIATION, de l'EXPOSANT

ADRESSE

Téléphone

Portable

Site internet

E-Mail

NOM du RESPONSABLE

ADRESSE

Téléphone

Portable

Fax

E-Mail

ACTIVITE

Nom des personnes présentes sur le stand

BESOINS en MATERIELS

Stand sélectionné

Emplacement Terroir

Tarif 90.00 € TTC

1 table de 2m20 * 0.70 m est mise à votre disposition

Vous pouvez venir avec votre stand habituel, merci de nous en préciser les dimensions.

Tables supplémentaires (2m20 x 0.70m) au tarif unitaire de 12€ TTC

Préciser la quantité souhaitée

Electricité : 20€ TTC les 2 jours (8 ampères maximum, en fonction de la puissance totale disponible)

Eclairage Halogène interdit, merci de contrôler votre matériel pour éviter les incidents techniques.

Vos observations, si nécessaire

Droits à l'image : je refuse l'utilisation de mon image pour les opérations de communication et promotions dans le cadre des photos et vidéos réalisées durant la Fête de la Vapeur 2021.

CONDITIONS GÉNÉRALES

EXPOSANTS TERROIR

LE CROTOY

I - INSCRIPTION AUPRES DE L'ORGANISATEUR

Adresser votre courrier, au :

CHEMIN DE FER DE LA BAIE DE SOMME
Avenue du Général Leclerc
Gare – BP 80031
80230 Saint-Valery-sur-Somme

Tél : 03 22 26 05 21 Fax 03 22 26 95 66
manonjoly@cfbs.eu

II - MODALITÉS DE PARTICIPATION

1 - Conditions de Participation - Exposants Terroir

Les thématiques retenues pour les exposants du Crotoy :

- Produits du Terroir locaux et régionaux, fabriqués exclusivement en Hauts-de-France

2 - Réservation de Stand

Toute personne désirant exposer, adresse au CFBS la fiche d'inscription complétée, signée, accompagnée du règlement par chèque bancaire.

3 - Validation des Demandes

Le CFBS enregistre les réservations au fur et à mesure de la réception des fiches d'inscription. Le CFBS se réserve le droit après examen du dossier de refuser l'inscription si la thématique n'est pas conforme.

Ne pourront être retenues que les inscriptions accompagnées du règlement.

L'acceptation de la demande est constatée par une réponse écrite du CFBS.

III – AMÉNAGEMENT, SURFACES ET CONDITIONS TARIFAIRES

EXPOSANTS TERROIR

Les stands sont situés en extérieur, dans l'avenue de la Gare.

Sont fournis 1 table (72 x 183 cm) et 1 chaise.

Tarif du stand : 90€ TTC

La table supplémentaire : 12.00 € TTC

Fourniture d'électricité : 20.00 € TTC (8 Ampères maximum en fonction de la puissance maximale disponible)

IV - CONDITIONS D'ANNULATION DE L'EXPOSANT

L'exposant qui souhaite annuler sa réservation doit le faire par lettre recommandée avec Ar auprès du CFBS. S'il le fait plus d'un mois avant la date de la Fête, le règlement sera retourné. S'il le fait à moins d'un mois, la totalité du prix sera due au CFBS.

Si l'exposant ne se présente pas avant le vendredi 16h, il est considéré comme démissionnaire. Dans ce cas l'organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier ne puisse réclamer ni remboursement ni indemnités.

V - CONDITIONS D'ANNULATION DE L'ORGANISATEUR

Le Chemin de Fer de la Baie de Somme peut annuler la Fête de la Vapeur, pour cause de force majeure. Constituent des cas de force majeure justifiant à tout moment l'annulation de l'événement les conditions sanitaires, climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international, indépendantes de la volonté du CFBS.

En cas d'annulation par le CFBS pour cause de force majeure, les exposants s'engagent à n'engager aucun recours. Le CFBS procédera au remboursement intégral des sommes versées par l'exposant.

VI - HEBERGEMENT

N'étant ni organisés ni outillés pour assurer l'hébergement, nous laissons le soin à chacun de vous de prendre toute disposition pour y faire face. Dès confirmation de votre inscription, nous vous enverrons la liste des hôtels de la région.

VII - INSTALLATION DES MATERIELS

La mise en place des matériels devra s'effectuer le vendredi 2 juillet 2021, de 14h00 à 18h00. Les exposants qui, venant de loin, ne pourraient fonctionner normalement à l'intérieur de ces limites, sont expressément invités à nous en faire part.

Merci de bien vouloir respecter les besoins exprimés dans la fiche d'inscription et validée par le Chemin de Fer de la Baie de Somme.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Samedi 3 et Dimanche 4 juillet 2021 :

- 9 heures : Ouverture des portes aux exposants.
- De 10h00 à 19h00 : Ouverture des portes au public.

Le démontage aura lieu le dimanche à partir de 19 heures.

SURVEILLANCE

Le Chemin de Fer de la Baie de Somme assurera le gardiennage les nuits de vendredi, samedi et dimanche. Chaque association ou exposant est tenu d'assurer le matériel exposé et la surveillance normale de son stand durant les heures d'ouverture. Pour cette raison, nous ne pourrions être tenus responsables de tout préjudice causé du fait de l'inobservation de cette clause.

DROITS A L'IMAGE

Dans le cadre de la manifestation, des vidéos et photos seront réalisées. Celles-ci seront utilisées pour toute communication.

Le droit à l'image est un droit jurisprudentiel qui découle du droit au respect de la vie privée prévu à l'article 9 du Code civil. Ainsi, comme l'indique la Cour de cassation « toute personne dispose sur son image, partie intégrante de sa personnalité, d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction ».

Si l'exposant s'oppose à toute utilisation de son image, cela doit être précisé dans le formulaire d'inscription.

ACCEPTATION - VALIDATION

La participation à l'exposition organisée par le Chemin de Fer de la Baie de Somme implique l'acceptation de l'ensemble de ces conditions.

Bon pour accord,

Date

Signature

Exemplaire à nous retourner signé, accompagné de votre règlement.